



Parti Démocrate-Chrétien
DC Genève
Association de Lancy

ECHO de LANCY

Rédacteur resp.: Stéphane Lorenzini, 9B ch. des Semailles, 1212 Grand-Lancy

Juin 2000 N° 114

BULLETIN D'INFORMATION DU PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN DE LANCY
Case postale, 1213 Petit-Lancy - CCP 12-12038-0

Les grands projets de la Ville de Lancy



Après une première année de législature, il est peut-être utile de faire le point sur les grands projets communaux.

Peu visibles pour l'instant, ceux-ci se concoctent dans la marmite.

En voici les principaux:

ment, le financement de ceux-ci étant assuré par le centime additionnel cantonal sur l'aide à domicile.

Au niveau communal, les deux antennes qui avaient été créées il y a quelques années, à l'école de la Caroline et des Palettes, ne sont plus du tout adaptées à la situation. Cette activité s'est en effet considérablement développée, au point qu'il n'y a pas moins de 85 personnes qui assurent les services d'aides ménagères, infirmières, aides soignantes, assistantes administratives pour une moyenne de 730 clients, et cela dans des conditions souvent difficiles ou précaires. De nouveaux locaux doivent donc être mis à disposition. Au Petit-Lancy, ce devrait être chose faite dans le courant de l'été, puisque l'installation d'un CASS au chemin des Clochetons est programmée, en lieu et place de l'antenne de la Caroline. Quant au Grand-Lancy, une solution doit également être trouvée avec une installation probable du côté des Palettes. Les tractations sont en cours.

Mise en place des CASS

Le projet certainement le plus urgent est la mise en place des Centres d'Action Sociale et de Santé ou CASS. Par CASS, il faut entendre la mise en commun des trois entités que sont l'Aide et les Soins à Domicile, les services de l'Hospice général et le service social de la Commune. A ce sujet, la loi précise que les communes doivent mettre les locaux et l'infrastructure à disposition, tandis que le Canton, pour la partie qui le concerne, assume les frais de fonctionne-

L'extension de l'école du Petit-Lancy

Après l'école Cérésolle et l'école de Tivoli, c'est au tour de l'école du Petit-Lancy

SOMMAIRE

Les grands projets de
la Ville de Lancy

p. 1-2

Fête des Ecoles - retour de la fête
sur deux jours

p. 3

Tram 16 - Réaménagement
du Centre du Grand-Lancy

p. 4-5

Social - Pour une politique sociale
de proximité

p. 6-8

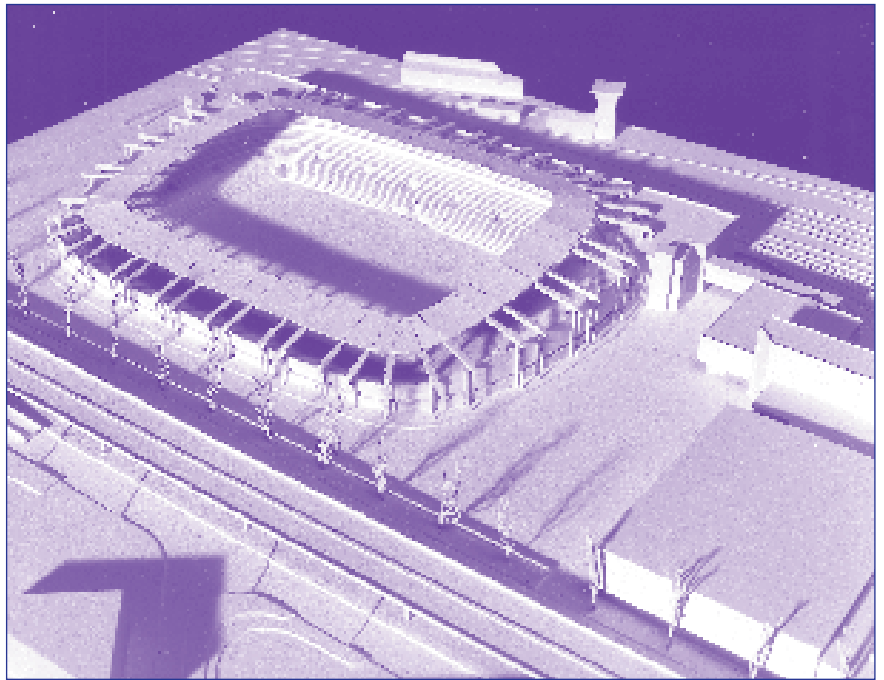
et de reprendre le programme et les études du centre socio-culturel.

Le Stade de Genève

Les travaux de démolition des anciens abattoirs à la Praille sont presque achevés, tandis que la demande d'autorisation de construire du Stade et du centre commercial se trouve en phase d'instrumentation au DAEL; l'autorisation devrait être délivrée dans un tout proche avenir. L'achèvement de ces deux projets est en principe programmé pour la fin 2002.

A noter que la CIRMA (Commission interdépartementale chargée de faire l'inventaire des risques majeurs) qui avait mis de nombreuses réserves quant à la réali-

de devoir s'agrandir. Un concours d'architecture avait été lancé l'année dernière. 59 bureaux d'architectes ont rendu leur copie en décembre dernier et le Conseil municipal vient d'accepter un crédit d'étude pour lancer le projet. Celui-ci se décompose en trois étapes et prévoit en finalité la construction de six nouvelles classes, une salle omnisports, une nouvelle garderie, un restaurant scolaire et des locaux pour le parascolaire, ainsi que divers locaux communaux, sans oublier en dernier lieu un agrandissement de la salle communale. Si nous voulons faire face à l'augmentation du nombre d'élèves, prévue d'ailleurs dans notre plan directeur communal, la 1^{ère} étape (une partie des classes) devra impérativement être achevée à la rentrée scolaire de 2002.



Le centre socio-culturel et le parking de Lancy-Sud

Ce projet refait surface. Après le coup d'arrêt donné en 1995 suite à un référendum accepté par la population contre le projet initial, et diverses négociations au sein du Conseil municipal pour aboutir à un compromis, il est prévu maintenant d'y implanter sous l'esplanade des Palettes un parking de 350 places (au lieu de 650 places à l'origine)

sation de cet important complexe vient de donner son feu vert. Un bon point supplémentaire!

A rappeler également que la Ville de Lancy qui occupe un siège au Conseil de fondation du Stade participe financièrement à l'opération par un investissement à hauteur de trois millions de francs.

*Marco Föllmi,
Conseiller administratif
délégué à l'aménagement*

Fête des Ecoles 2000 (29 - 30 juin 2000)

Retour de la fête sur deux jours !!!



Tout d'abord, il est nécessaire de rappeler que tous les efforts ont été fournis pour organiser cette traditionnelle fête des écoles le vendredi soir afin qu'elle se déroule dans les meilleures conditions possibles. Il n'en demeure pas moins que le fait de réunir plus de 2'400 enfants et environ 6'000 parents et amis, dans un laps de temps réduit (de 18h.00 à 22h.00) et sur un emplacement aussi restreint, est périlleux.

Le souci principal, d'ailleurs justifié, des enseignants et des parents, reste la sécurité et la surveillance des enfants sur le lieu de la fête. L'autre préoccupation, peut-être moins importante, est le temps d'attente, relativement long, aux jeux et autres manèges, ainsi qu'aux stands de nourriture et boissons.

Compte tenu de cet impératif important au niveau de la sécurité des enfants, difficile à maîtriser totalement, la commune endossait une lourde responsabilité en cas d'accident grave, qui heureusement, ne s'est jamais produit jusqu'à présent.

Etant donné ces différents paramètres et tenant compte de certaines remarques pertinentes, les membres de la commission des écoles, culture et loisirs ont émis plusieurs propositions pour améliorer le déroulement de cette fête en étant conscients que la marge de manœuvre était restreinte. Même si la proposition de supprimer purement et simplement cette fête communale a été soulevée, à l'unanimité, les Conseillers municipaux se sont prononcés pour le maintien de la fête des écoles et ont prouvé leur attachement pour ce genre de manifestation.

En définitive, c'est la proposition des enseignants des écoles du Bachet et des Palettes qui a été retenue après une longue

discussion; soit de scinder la fête sur deux soirs, mais sur le même lieu de fête.

Les avantages de cette proposition sont les suivants: moins d'enfants et de parents sur le lieu de fête, donc plus de confort et de sécurité, moins de tentes à mettre en place, utilisation maximale des infrastructures, les parents resteraient peut-être plus longtemps...!

Du côté des désavantages, il faut mentionner la séparation des enfants et parents du Grand et Petit-Lancy, les difficultés de mettre à disposition des bénévoles pour deux soirs consécutifs, et l'engagement supplémentaire des collaborateurs de la commune.

Cette année, la fête se déroulera donc au Petit-Lancy. Le jeudi soir sera réservé aux écoles du Grand-Lancy, le vendredi soir aux écoles du Petit-Lancy. Si la formule est renouvelée l'année prochaine, l'ordre sera inversé et la fête aura lieu au Grand-Lancy.

Même si certains Conseillers municipaux tenaient à une seule fête commune, la décision de séparer sur deux soirs est raisonnable et lucide, à défaut de quoi nous aurions pu assister à sa disparition due au désengagement des enseignants et des parents.

Il faut tout de même relever que les collaborateurs de la Ville de Lancy ainsi que les bénévoles, faisant partie de sociétés lancéennes qui assurent l'organisation de la fête des écoles, année après année, sont prêts à relever le défi et assurer un dédoublement sur deux jours. Nous pouvons d'ores et déjà les en remercier vivement!

Nous nous réjouissons donc de rencontrer de nombreux Lancéens et Lancéennes les 29 et 30 juin 2000 au Petit-Lancy, pour marquer d'une part, la fin d'une année scolaire, en remerciant les enfants, les enseignants et les parents, et d'autre part pour partager des moments de convivialité qui sont toujours fort appréciés à l'aube de ce troisième millénaire.

*François Lance,
Président de la commission
des écoles, culture et loisirs*

Tram 16: Proposition de réaménagement du Centre du Village du Grand-Lancy



Préoccupés par l'intensité du trafic qui transite en permanence dans le centre du village du Grand-Lancy, l'absence d'une vraie place de village et le manque d'espace de convivialité, un groupe de travail interne au PDC a établi une petite étude dans laquelle nous avons

incorporé l'avant-projet du tracé du futur tram 16 de la Rampe du Grand-Lancy à l'avenue des Communes-Réunies.

Nous voulons par le biais de nos représentants au Conseil administratif et au Conseil municipal, sur la base des mesures explicitées et illustrées graphiquement ci-dessous, qu'ils fassent établir une étude incorporant un tracé correspondant aux souhaits des Lancéens. Et ceci, avant de se faire imposer un tracé par des techniciens n'ayant pas forcément la sensibilité locale.



A relever que nous avons choisi la variante du tracé centre du village au lieu de celui sous la Mairie pour les raisons suivantes:

- Les TPG disposent actuellement de motrices qui peuvent franchir la montée.
- Ce tracé modérera inévitablement la circulation dans le centre du village, ce qui est la

finalité de notre démarche. Il sera pour le surplus plus proche des utilisateurs potentiels.

La démarche choisie pour faire évoluer nos propositions est la suivante:

- Présentation de notre concept par nos CM membres de la commission de l'aménagement à ladite commission, afin d'ouvrir le

débat à toutes les sensibilités représentées au CM, tout en conservant la pérennité du sujet.

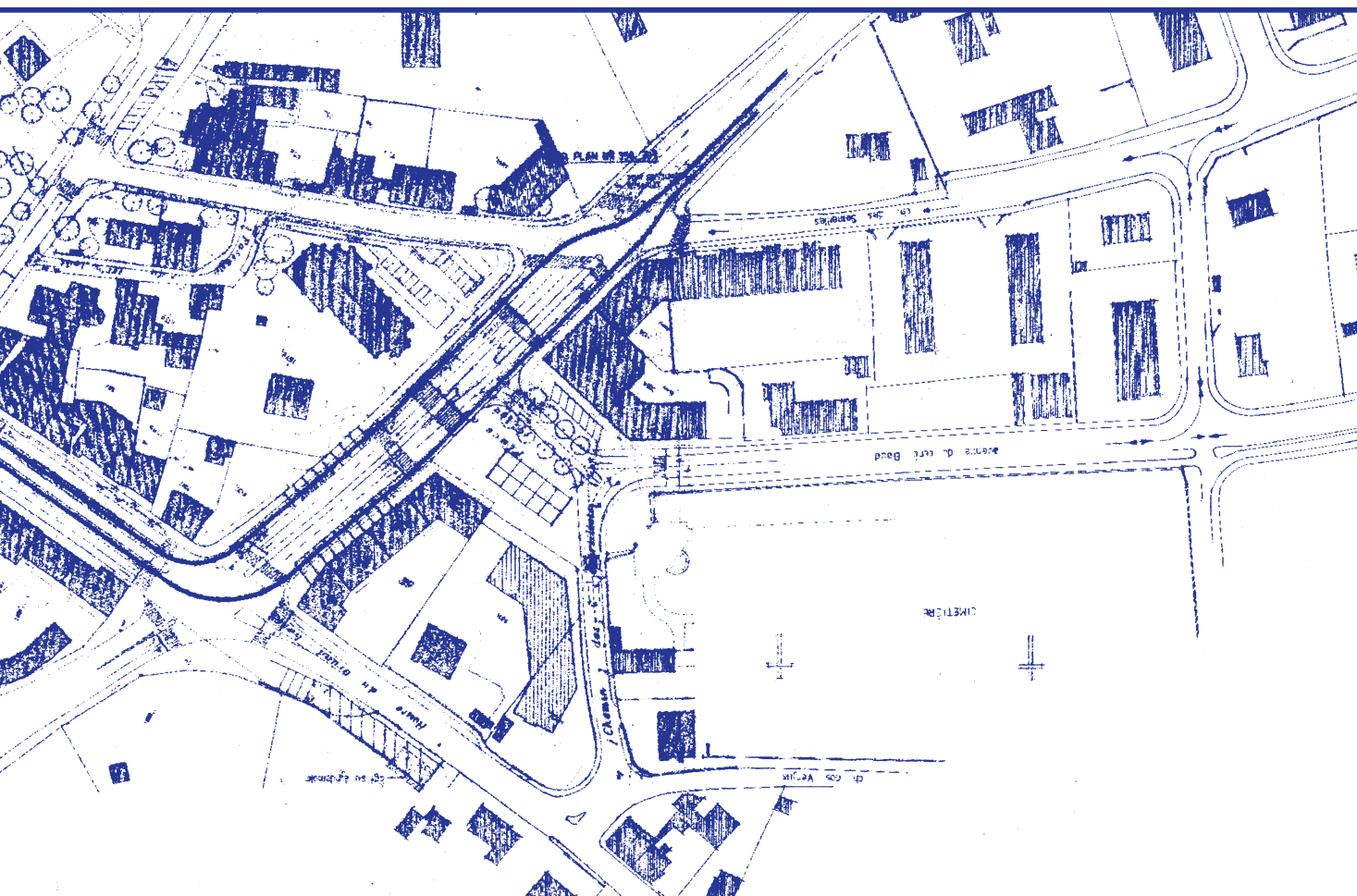
Ci-dessous le texte soumis aux commissaires de la commission de l'aménagement, ainsi que le croquis illustrant nos propositions.

Nous demandons:

1. Que tout au long du parcours on trouve: le tram en site propre dans ses deux directions, et, dans chaque direction: une voie pour voitures, une piste cyclable, un trottoir. Un point pourrait rendre cette exigence difficile: c'est l'angle nord de la salle de gymnastique. Nous demandons que soit étudié: soit le déplacement de cette salle ou

la démolition de ce coin nord, soit le déplacement de la piste cyclable et du trottoir derrière les bâtiments trop rapprochés.

2. Que des solutions concrètes de réduction du trafic de transit à travers le village du Grand-Lancy soient prises en amont du village. En particulier, nous demandons que ce trafic soit davantage «encouragé» à utiliser les axes primaires tels que la route des Jeunes et l'autoroute de contournement.
3. Que soient étudiés particulièrement les problèmes de circulation aux carrefours suivants: route du Grand-Lancy/avenue Eugène-Lance, route du Gd-Lancy /avenue des Communes-Réunies, avenue des Communes-Réunies/ place du 1^{er} Août.



4. Que soient créés tout au long du parcours, des emplacements de détente et de rencontres.
5. Que soit étudiée la meilleure intégration possible du futur tram, en concertation avec la population, les TPG et les commerçants.
6. Que soit bien maîtrisé le problème du par-

king, indispensable à la vie des commerces.

7. Que soient sauvegardés les arbres déjà plantés en berne centrale sachant qu'ils devront être taillés pour élever leur houp-pier.

Yves Favre, Président

Pour une politique sociale de proximité



Lors de la séance du 17 février 2000, le groupe Démocrate-chrétien du Conseil municipal a déposé une résolution destinée à orienter l'évolution du Service social de Lancy, vers une politique de proximité.

Ce projet a été très bien reçu par le Conseil municipal qui l'a voté à l'unanimité, moins une

abstention.

Par contre, ce texte a provoqué quelques polémiques au sein du Service concerné et de ses responsables.

Pourtant, les compétences et le dévouement des collaborateurs n'ont pas été contestés, notre volonté étant de susciter des propositions qui permettront, à terme, d'améliorer et de compléter les prestations d'un Service communal essentiel pour le bien-être de la population de Lancy.

Afin d'élargir l'information sur ce sujet primordial, nous publions l'intervention du soussigné, lors de la présentation de cette résolution au Conseil municipal.

«La résolution que nous vous proposons

de voter ce soir, résulte d'une réflexion du groupe D.C., consécutive à un certain nombre de témoignages reçus de personnes engagées à l'écoute des familles en difficulté.

Nous avons constaté que de nombreux citoyens, tombés dans la précarité économique, après avoir occupé un emploi d'un certain niveau ou une situation indépendante, éprouvent une gêne particulière à devoir solliciter une aide des services sociaux communaux.

La plupart renonce à cette démarche qui lui apparaît humiliante et dévalorisante, face à un passé actif et productif pour la collectivité.

Il en va de même des personnes âgées qui vivent chichement de petites rentes, sans oser demander d'aide complémentaire.

Une certaine véritable pauvreté n'ose pas se montrer.

Conscient de son engagement en faveur des familles et des personnes défavorisées, le groupe D.C. sollicite votre appui pour demander au CA d'adapter dans les meilleurs délais, la politique du Service social de Lancy, afin d'effectuer le dépistage de cette pauvreté larvée.

Améliorer l'information et développer l'approche de ces personnes en difficulté, sans attendre qu'elles viennent demander "l'aumône", représente une priorité.

Je vous remercie de votre attention.»

Marc Guillermin



Pour poursuivre ce thème, il convient, en premier lieu, de définir ce qu'est une résolution. Celle-ci, en l'occurrence, s'adresse au Conseil administratif, implique des réponses ou des propositions de ce dernier. En effet, le service social dépend du politique et c'est au politique de défi-

nir son rôle et sa ligne d'action. Le Conseil municipal a exprimé une opinion en grande majorité partagée, de voir le service social communal opter pour une politique de proximité.

Dans un deuxième temps, afin de mieux comprendre l'intérêt de cette résolution, il est important de situer le contexte dans lequel évolue le service social communal actuellement.

Apparition des CASS

En décembre 1996, le Grand-Conseil genevois votait le regroupement de la Fédération des services privés d'aide et de soins

à domicile (FSASD), l'Hospice général et les services sociaux communaux en 22 Centres d'actions sociales et de santé (CASS) dans le canton, afin que ceux-ci travaillent en réseau.

Le CASS offre trois services :

- Accueil et secrétariat: infos, réponses et orientation dans les différents services.
- Action sociale: aide sociale et financière, informations et prévention sociale, engagement sur le terrain pour les plus démunis.
- Aide et soins à domicile.

A Lancy, trois acteurs se partagent ces services: l'accueil et l'action sociale sont servis par l'Hospice général et le service social communal alors que la FSASD prend en charge l'aide et les soins à domicile.

L'idée est donc que le CASS regroupe toutes les unités dans les mêmes locaux, afin de fournir les meilleures prestations possibles: échanges d'informations, collaboration qui permet des réponses plus rapides et plus adaptées pour les gens qui en ont besoin. Telle est la définition du réseau: un seul lieu, un seul numéro de téléphone et une unité d'accueil.

Mais cette unité n'est pas possible à Lancy au vu de sa division géographique. Le maintien de 2 centres a été décidé: un au Petit-Lancy et l'autre au Grand-Lancy, dans le souci de rester accessible et à proximité des usagers au centre des zones les plus peuplées.

Actuellement, le CASS de Lancy se trouve à l'avenue Eugène-Lance et regroupe l'Hospice général et le Service social communal.

La FSASD se trouve à l'école de la Caroline au Petit-Lancy (où il a été reconnu la situation désastreuse des locaux) et à l'école des Palettes au Grand-Lancy.

Problématique des locaux

Etant donné que nous sommes face à une décision cantonale, la commune a l'obligation de mettre à disposition des locaux pour ces nouveaux CASS.

Les changements à venir se situent donc dans les deux parties de la commune.

Au Petit-Lancy, l'Hospice général et la FSASD s'installeront début juillet dans l'immeuble des Clochetons.

Au Grand-Lancy, rien n'est encore fait car il n'y a pas de lieu directement à disposition ni de projet de construction immédiate. Cependant, trois scénarios sont imaginés pour le Grand-Lancy :

- Soit le statu-quo en attendant la réalisation d'un bâtiment socio-culturel à l'Escargot, mais cette solution implique une attente de 4 à 5 ans;
- soit construire un CASS réel;
- soit réaliser rapidement un CASS dans les locaux de l'ex-SBS actuellement disponibles.

Le scénario le plus réalisable, parce que le plus rapide, semble tout de même la troisième hypothèse - l'installation dans les anciens locaux de la SBS. Pourtant, cette solution s'oppose à un projet social de mobilisation des habitants du quartier: l'Association des habitants Lancy-Sud, de la Garderie de l'Etoile Palettes, du travailleur social Hors-murs, du Centre Mari-gnac et des locaux autogérés.

Mais n'oublions pas que nous sommes face à une exigence cantonale que nous devons respecter et ceci dans des délais raisonnables et les conditions les meilleures. Construire, louer, mettre à disposition. C'est pourquoi, une décision doit être prise.

Problématique de la collaboration entre services

Le problème principal soulevé par ces CASS se situe sur le plan interne. La collaboration et la communication entre le service social communal et l'Hospice général semble être actuellement dans une impasse. Leurs mandats semblent être différenciés, mais peuvent pourtant se chevaucher d'où l'apparition de problèmes de communication entre les deux organismes.

Chaque partie semble consciente qu'une collaboration s'impose entre tous, mais la solution se fait attendre: les uns estimant ne pas avoir d'interlocuteur, les autres accusant l'absence d'ouverture à la discussion... Difficile à accepter lorsque

l'on imagine à quel point leur collaboration serait essentielle à «un service client» meilleur comme ils le disent eux-mêmes. L'absence de direction, accentuée par la faiblesse du pouvoir du coordinateur ne facilite pas la résolution des divergences.

Le mandat de l'Hospice général semble être clairement défini: assistance essentiellement orientée financièrement avec accompagnement social. Mais cette aide financière ne s'adresse qu'à la tranche d'âge des 18-65 ans.

Quel est le rôle du service social communal face à l'Hospice général?

Le service social s'occupe actuellement (mais pas seulement...) des personnes n'entrant pas dans les critères financiers ou d'âge définis par l'Hospice général.

De plus dans la définition des CASS¹ un point est soulevé: celui de «l'engagement sur le terrain au service des plus démunis». Mais l'Hospice Général ne semble guère actuellement, vu sa structure, ses règles et ses contraintes, dans la possibilité de répondre à cette fonction. C'est pourquoi la résolution votée par le Conseil municipal est bel et bien une décision politique prouvant une volonté de maintenir un service social de proximité. Ceci n'est bien entendu que le début d'une discussion portant sur le rôle du service social communal.

On a entendu plusieurs fois l'expression «faire table rase du passé...»; reste à savoir comment et par qui viendra la solution.

Patricia Solioz

¹ voir le site du calendrier genevois.

Michel Dupraz quitte le Conseil municipal



A partir du 1^{er} juillet 2000, notre groupe subira un changement au niveau du Conseil municipal.

En effet, M. Michel Dupraz, conseiller municipal depuis le mois de juin 1999,

nous quitte. Le chant des sirènes du Valais l'a séduit. C'est dans la commune de Bagnes qu'il a élu son nouveau domicile et qu'il s'y installera en compagnie de Christine, son épouse et Karine et Aline, ses deux filles.

Nous avons apprécié durant cette année son engagement et son dévouement au sein de notre parti. Il a siégé dans les commissions «social» et «environnement».

Fils d'un ancien président de l'Association PDC de Lancy, M. Maurice Dupraz, Michel, Lancéen depuis sa naissance, marié à une Lancéenne, a suivi avec intérêt tous les événements qui se sont déroulés dans sa commune.

Nous lui souhaitons une bonne continuation et plein de succès dans sa nouvelle demeure valaisanne.

Maribel Malagoli

N.d.l.r.: C'est Madame Nathalie Revillod, 1^{ère} des "viennent ensuite" qui remplacera Michel Dupraz dès septembre 2000.